



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

MARCHÉ DE NOËL ANDUZE 2024

Dimanche 15 Décembre 2024

RAISON SOCIALE :

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

TEL fixe/mobile/fax:.....

E-mail OBLIGATOIRE:

Produits commercialisés : *tout produit non inscrit sera retiré des stands.*

.....
.....
.....

Centre-ville uniquement artisans d'art, créateurs et aux producteurs de produits de terroir, dans la limite des places disponibles.

Nombres de mètres linéaires demandés à 6 € =€

Parasol forain <2 ml de largeur Barnum > 2ml de largeur Electricité Oui Non

Remarque, (remorque, camion, etc. dimensions ;

Pièces à joindre au dossier :

Un chèque à l'ordre de L'UCIA ANDUZE pour l'emplacement

Un chèque de caution de 20 € (Détruit à la fin du marché, sauf si dégradation de l'emplacement)

- Pour les artisans inscrits à la chambre métiers : Photocopie du D1 (Répertoire des métiers)
- Pour les artistes libres inscrits comme travailleurs indépendants : Photocopie de l'inscription à l'INSEE.
- Pour les artistes : une photocopie de l'inscription à la maison des artistes.
Pour les Autoentrepreneurs : La photocopie de votre inscription à l'INSEE.

POUR TOUS LES EXPOSANTS :

- Photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile.
- Photos du stand et des produits exposés.

Les exposants qui ont participé à une de nos manifestations cette année, ne sont pas tenus de nous fournir à nouveau leurs justificatifs en cours de validité.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

J'accepte les termes du règlement joint à ce bulletin

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

L'U. C. I. A d'ANDUZE organise le

Marché de Noël

Dimanche 15 Décembre 2024

Le plan de brie ne sera théoriquement pas disponible, étant occupé par le chantier du Temple. Les emplacements seront centre-ville et place couverte, place Notre Dame rue neuve, rue du Luxembourg et boulevard Jean Jaurès avec la place de la république

Les exposants artisans auront un emplacement devant le CIC, rue neuve et place couverte, dans la limite des places disponibles, puis pour tous, le boulevard Jean Jaurès sera disponible. Au total nous aurons environ plus de 300 m² de disponible

Cette manifestation se déroulera sur les emplacements suivants, CIC, rue du Luxembourg, rue neuve, Place Couverte, place Notre Dame et boulevard Jean Jaurès avec le village de Noël sur la place de la république ci-joint vous trouverez un bulletin d'inscription ainsi que le règlement du marché

Nous vous invitons à nous renvoyer votre bulletin complété et signé avant le 01 décembre 2024.

Accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'U. C. I. A d'Anduze. Chèque qui sera encaissé le 10 décembre pour les nouveaux participants pour les exposants qui ont déjà participé à une de nos manifestations le chèque sera encaissé après la manifestation.

Le chèque de caution de 20 €, sera détruit à la fin du Marché si votre emplacement a été rendu propre.

Une sélection sur dossier sera faite pour tous les participants à la manifestation, tout dossier incomplet sera rejeté d'office. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné par courrier. Si votre candidature est retenue, nous vous la confirmerons par mail à partir de fin novembre.

Nous vous informons qu'il ne sera fait aucun remboursement après le 10 décembre 2024 .

Les exposants qui ont participé à une de nos manifestations cette année, ne sont pas tenus de nous fournir à nouveau leurs justificatifs, s'ils sont toujours valides.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7H et jusqu'à 8H
Au-delà votre emplacement sera redistribué.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures

Le Comité de sélection UCIA



U.C.I.A. d'ANDUZE

UNION DES COMMERCANTS INDUSTRIELS ARTISANS

REGLEMENT GENERAL

Article 1

Le marché de Noël d'Anduze est organisé par l'Union des Commerçants, Industriels et Artisans d'Anduze et se déroulera le dimanche 17 Décembre 2024

La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

Article 2

Ce marché de Noël est ouvert aux créateurs, artisans, artistes indépendants et producteurs, sur le plan de brie et place couverte, les autres exposants seront obligatoirement sur le boulevard Jean Jaurès.

Article 3

Les dossiers d'inscription doivent être adressés à :
UCIA, Plan de Brie, BP30 Anduze 30140.

Ils seront accompagnés des justificatifs demandés, **d'un chèque correspondant à la totalité des frais d'inscription** à l'ordre de l'UCIA, et **d'un chèque de caution de 20€ qui sera détruit après le marché si l'emplacement a été rendu propre.** L'exposant s'engage à ne présenter sur son stand que les articles décrits sur sa feuille d'inscription, et sur les photos demandées. Les organisateurs vérifieront les stands et pourront exiger le retrait de tout objet exposé ne correspondant pas à ce qui était annoncé.

Article 4

Le nombre de stands est limité. Un comité d'organisation et de sélection statue sur les demandes d'admission qui seront instruites dans l'ordre d'arrivée. Il se réserve le droit de refuser une candidature sans justification et de limiter le nombre d'exposants présentant le même type de produits. En cas de rejet, les chèques d'inscription seront retournés à l'adresse que vous aurez mentionnée. Le rejet d'une demande d'admission ne donnera lieu à aucun dédommagement, notamment au titre de dommage et intérêt.

Article 5

Pour des raisons techniques, le plan établi par le comité d'organisation ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée, le jour du marché de Noël.

Les places attribuées sont définitives et non discutables, et ne donneront aucune priorité pour les années suivantes. Une participation antérieure ne donne aucun passe-droit.

L'exposant s'engage à respecter l'emplacement balisé.

Pas de sous-location d'emplacement, pas de permutation : le stand sera tenu par la personne ayant signé le formulaire d'inscription.

Aucun exposant non titulaire d'un emplacement ne sera toléré.

Article 6

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h.00

L'aménagement des stands devra être terminé à 9 h.

Les exposants bénéficiant de l'énergie électrique (limitée à 100 w, **nous conseillons des éclairages Led**) doivent se munir de leur équipement (tables, chaises, rallonges électriques aux normes en vigueur ...).

Certaines rues ne sont pas planes : prévoir des cales.

Article 7

Les véhicules ne devront pas rester sur place après 9h, et ne seront pas acceptés sur les lieux du marché avant 18h. Les exposants auront fini le emballage et évacué les véhicules à 20h

Article 8

Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté (**sinon le chèque de caution de 20€ sera encaissé**). L'UCIA se réserve le droit d'expulser sans aucun remboursement tout exposant contrevenant au présent règlement.

Article 9

Les exposants sont tenus de respecter les règlements généraux s'appliquant aux foires et expositions. Sont exclues toutes les matières détonantes ou dangereuses. La publicité par haut-parleur et la vente à la criée sont interdites.

Article 10

Les organisateurs et la ville d'Anduze dégagent toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement.

L'organisateur se réserve aussi le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités municipales ou préfectorales.

Article 11

En cas d'intempérie ou de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants.

Lors de l'annulation du marché les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

Article 12

IL NE SERA FAIT AUCUN REMBOURSEMENT après le 10 décembre, pour désistement.

Pour l'administration des Marchés de Noël du 17/12 : 06.84.75.21.12

ucianduze@gmail.com